



DÉLIBÉRATION

du 4 novembre 2025

Présents : 21 Excusés : 4 3 pouvoirs Absents : / Votants : 24 En exercice : 25	<p>L'an deux mille vingt-cinq, le quatre novembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Mme Nadine YOU, Maire.</p> <p><u>Étaient présents</u> : M. Antony AURILLON, M. Bruno BENOIT, Mme Noëlle BICHON, Mme Sandrine BRANCHEREAU, Mme Laura BRETAUD, M. Bruno CHICOISNE, Mme Maria COURTAY, Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO, Mme Estelle GOIMBAUD, M. Damien GUILLON, M. Philippe JAHAN, Mme Isabelle LEAUTE, M. Ludovic LEDUC, M. Frédéric LEGRAS, Mme Agnès LEMARIE, Mme Marina LUCAS, Sandrine MARTINY, Mme Rosalie OUTIN, M. Fabrice PAYEN, M. Philippe THIBAUDEAU, Mme Sandrine SUTEAU Mme Nadine YOU</p> <p><u>Étaient absents excusés</u> : Mme Laurence BERNARD TANGUY (ayant donné pouvoir à Sandrine MARTINY), M. Jérôme LECERF (ayant donné pouvoir à Isabelle LEAUTE), Mme Sandrine SUTEAU Mme Turkan RENZO,</p> <p><u>Assistaient également au titre des services</u> : Fabienne PITON, Marie LE ROUX - LARDEUX</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : Maria COURTAY</p> <p><u>Date de la convocation</u> : 29 octobre 2025</p>
Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu, Le <u>5 nov 2025</u> Publiée, le <u>6 nov 2025</u> Notifiée, le	
Délibération n°25.6.11	<p><u>URBANISME BATIMENTS</u></p> <p><i>Convention CONV_2025_044 avec ABOKINE pour la rénovation énergétique des bâtiments communaux – certificats d'économie d'énergie</i></p>

Madame le Maire expose aux élus que, dans le cadre de la rénovation énergétique des bâtiments communaux réalisée en 2024, le dispositif des certificats d'économies d'énergie a été sollicité pour la rénovation de l'école Hortense Tanvet, de la Maison de l'Enfance et du vestiaire de terrain de football.

Dans ce cadre, une convention doit être conclue avec la société ABOKINE pour le versement d'une prime d'un montant de 6 528.60€HT.

Après avoir entendu cet exposé,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité (24 votants) :**

- ▶ **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention d'accompagnement – valorisation des actions d'économie d'énergie avec la société ABOKINE pour le versement d'une prime de 6 528.60€HT
- ▶ **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'ensemble des éléments nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Maria COURTAY
Secrétaire de séance

Le Maire,
Nadine YOU